



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Paris, le

21 DEC. 2009

LE MINISTRE D'ÉTAT
GARDE DES Sceaux
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Monsieur le Contrôleur général,

Vous avez bien voulu me faire parvenir le rapport de visite effectuée par vos services au dépôt du tribunal de grande instance de Toulouse.

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention des observations contenues dans votre rapport concernant notamment l'absence de certains équipements, l'insuffisance de l'entretien et de la maintenance, et de la nécessité de prévoir certains aménagements dans les locaux du dépôt.

Le palais de justice de Toulouse dispose d'un budget de fonctionnement qui lui permet d'intervenir, notamment, en ce qui concerne la maintenance, l'entretien et le nettoyage du dépôt.

Vous relevez la nécessité de mettre en relation les geôles du palais de justice avec le réseau de communication de police Acropol, utilisé par les fonctionnaires de police en poste au tribunal. Ce point a déjà fait l'objet de plusieurs réunions et études au cours des derniers mois (la dernière réunion ayant eu lieu le 3 décembre 2009). Du fait de la configuration du palais de Justice et du coût des travaux d'installation à effectuer, la réalisation de cette mise en connexion devrait se faire dans le courant du premier semestre 2010.

Il a également été soulevé l'apport que représenterait la constitution d'un registre commun aux fonctionnaires de la police et aux militaires de la gendarmerie afin de permettre une meilleure lisibilité du fonctionnement du dépôt. La mise en place de ce registre commun sera effective au début de l'année 2010.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des Lieux de Privation de Liberté
16/18, quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS CEDEX 19

Par ailleurs, vous avez suggéré que les personnes retenues puissent disposer d'un matelas dans leur cellule. A cet égard, la juridiction a décidé de financer l'acquisition de 32 matelas au cours de l'année 2010. Par mesure d'hygiène, la juridiction va recourir à un marché public pour assurer le nettoyage régulier des matelas. Il convient toutefois d'observer qu'il est très exceptionnel que des personnes soient maintenues dans les geôles de la juridiction plus de 22 heures.

Concernant la restauration des personnes retenues, plusieurs dispositions ont d'ores et déjà été mises en oeuvre : le conditionnement des repas a été modifié pour prévenir les risques d'auto-mutilation ou d'agression (emballage en aluminium, couverts en plastique supprimés) ; des bouteilles d'eau sont quotidiennement mises à la disposition des personnes gardées dans les geôles ; l'alimentation des personnes est assurée tous les jours d'ouverture des geôles, soit par les repas en provenance de la maison d'arrêt de Seysses, soit par des sandwich payés par le tribunal sur son budget de fonctionnement.

L'entretien des geôles sera complété par une prestation additionnelle de nettoyage en milieu de journée. Le remplacement des toilettes à la "turque" par des toilettes à cuvette en inox, ainsi que la résolution de certains problèmes d'humidité et de luminosité devraient être facilités par la réhabilitation des geôles prévue en 2011.

La sécurité des enquêtrices sociales fera l'objet d'une attention renforcée. Actuellement, les entretiens se déroulent systématiquement sous le contrôle direct des gendarmes, (porte non verrouillée, escorte composée de trois militaires). La surveillance policière n'est envisagée que dans les situations présentant des risques particuliers, ou sur demande de l'intervenante. La généralisation d'un dispositif de surveillance directe et permanente des entretiens par les policiers est cependant conditionnée par un renforcement des effectifs des policiers affectés au dépôt.

La prise en charge individualisée des personnes fragiles ou présentant des troubles du comportement (claustrophobie) est assurée par les fonctionnaires de police comme par les gendarmes. L'installation d'un système d'entrave fixé au sol (anneau) n'est pas envisagé.

En matière immobilière, vous faites état des infiltrations d'eau de pluie ainsi que des odeurs d'égout qui affectent les geôles du dépôt.

En urgence, une bâche a été posée sur l'ensemble du jardin de la première présidence pour atténuer les risques d'infiltration. Des travaux de réfection doivent avoir lieu en 2010 (retrait de la terre et réfection de certaines infiltrations). Néanmoins, une réhabilitation des geôles est envisagée au cours de l'année 2011.

Concernant le traitement des odeurs, une intervention a eu lieu pour déboucher les canalisations affectées au dépôt.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

et de mon souvenir très fidèle et cordial

Michèle ALLIOT-MARIE